

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES

Recommandations conjointes - Riga 23-26 Mars.

Dans le cadre de la Conférence Jeunesse de l'UE, des représentants de la jeunesse et des Etats membres se sont réunis pour réfléchir à des solutions pour autonomiser les jeunes pour qu'ils participent aux processus politiques.

Traduction effectuée par le Forum Européen de la Jeunesse.

Créer une culture de la participation à l'école

1) Les Etats membres doivent introduire et soutenir un cadre démocratique dans les établissements scolaires, tels que des conseils d'étudiants ou d'autres initiatives étudiantes qui permettent et **GARANTISSENT L'ENGAGEMENT DES ETUDIANTS DANS LA PRISE DE DECISIONS** dans le système scolaire. D'autres formes d'engagement civique tel que **LE VOLONTARIAT DOIVENT EGALEMENT ETRE RECONNUES** par les établissements scolaires en vue de stimuler une culture de la participation.

2) Les Etats membres doivent davantage élaborer ou intégrer **L'EDUCATION CITOYENNE DANS LES PROGRAMMES** de tous les niveaux de l'enseignement formel, y intégrant une perspective locale, nationale et européenne. Les pourvoyeurs d'éducation formelle doivent inclure des **METHODOLOGIES D'APPRENTISSAGE NON FORMEL EN VUE D'ENCOURAGER LE RAISONNEMENT CRITIQUE** et permettre aux jeunes de tous les milieux de développer des attitudes et valeurs pour participer activement à la société.

Le Comité CULT est invité à faire progresser les discussions sur l'éducation citoyenne au sein du Parlement européen.

Impliquer les jeunes dans la prise de décisions politiques

3) Pour impliquer davantage les jeunes dans la vie démocratique, les Etats membres et les pouvoirs locaux sont invités à mettre en place des programmes pilotes en commençant par le niveau local, où **L'AGE DE VOTE EST ABAISSE A 16 ANS**, accompagnés d'une préparation adéquates, y compris une éducation citoyenne de qualité.

4) En mettant en place des structures transparentes, durables et collaboratives, et en allouant un soutien financier, les autorités des niveaux local, régional et national doivent **GARANTIR LA PLEINE PARTICIPATION DES ONG DE JEUNESSE DANS LES PROCESSUS DECISIONNELS** des politiques qui concernent les jeunes.

Améliorer l'engagement des politiciens en faveur des jeunes

5) La Commission européenne et les Etats membres doivent mettre en place un cadre pour engager les politiciens, leur fournissant tous les outils nécessaires **POUR IMPLIQUER LES JEUNES ET LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DANS LE DEVELOPPEMENT, LA MISE EN PLACE ET L'EVALUATION DES POLITIQUES** qui les concernent au moyen d'une prise de décisions partagée.

6) Les politiciens de tous les niveaux doivent constamment adopter une culture politique ouverte de communication à l'aide de multiples méthodes ciblant les jeunes en vue **D'AUGMENTER LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITE DU PROCESSUS D'ELABORATION POLITIQUE**.

Renforcer le rôle du travail socio-éducatif pour l'autonomisation politique de tous les jeunes

7) Le rôle crucial du travail socio-éducatif pour encourager une participation politique qui repose sur les valeurs de la diversité, des droits humains, de la démocratie et sur le raisonnement critique, doit être renforcé et reconnu socialement et politiquement par la Commission européenne et les Etats membres. Par conséquent, **LE TRAVAIL SOCIO-EDUCATIF DOIT SE VOIR ALLOUER LES RESSOURCES, LES STRUCTURES DE SOUTIEN ET LA RECONNAISSANCE FORMELLE NECESSAIRES**.

8) Les institutions et les Etats membres de l'UE sont encouragés à élaborer des initiatives intersectorielles et des partenariats à long terme à tous les niveaux avec les travailleurs socio-éducatifs et les organisations non gouvernementales en vue de **TRANSFERER LES CONNAISSANCES ET DEVELOPPER LES COMPETENCES EN PARTICIPATION POLITIQUE** de tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés.

Développer des outils de participation politique pour les jeunes

9) Pour garantir l'accès des jeunes aux informations et aux opportunités d'utiliser les outils de participation politique en ligne, les Etats membres **DOIVENT GARANTIR QUE DES FORMATIONS SUR L'EXISTENCE DE TELS OUTILS SOIENT FOURNIES AUX ENSEIGNANTS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS** qui travaillent avec les jeunes.

10) Les organisations publiques et privées **DOIVENT IMPLIQUER LES JEUNES DANS LE DEVELOPPEMENT, LA MISE EN PLACE ET LE CONTROLE DES OUTILS DE PARTICIPATION POLITIQUE EN LIGNE**. Pour garantir la reconnaissance de la participation des jeunes et maintenir leur engagement dans les processus politiques, ces outils en ligne doivent être **COMPLETES PAR DES METHODES HORS LIGNE** et disposer de phases de suivi lors desquelles les décideurs réfléchissent à la façon dont les contributions des jeunes ont été prises en compte.

Développer la démocratie locale et directe

11) Les Etats membres et les organisations de jeunesse doivent reconnaître et **MIEUX UTILISER LES FORMES ALTERNATIVES D'ENGAGEMENT POLITIQUE DES JEUNES** (l'art, le sport) en vue d'enrichir le débat et les processus décisionnels.

12) Les Etats membres, les autorités locales ou régionales doivent encourager l'établissement et **LE RENFORCEMENT DE CONSEILS DE JEUNESSE LOCAUX ET REGIONAUX** ou d'autres plates-formes de jeunesse équivalentes qui doivent être ouvertes, inclusives et durables pour permettre aux jeunes de tous horizons de participer et de s'engager dans les processus décisionnels conformément à la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale (Congrès des Pouvoirs locaux et Régionaux, Conseil de l'Europe).

Accroître les synergies et la coopération entre les différents acteurs

13) Pour impliquer les jeunes dans les processus politiques et permettre une collaboration facile et durable entre toutes les parties prenantes concernées, les institutions et les Etats membres de l'UE **DOIVENT DEVELOPPER OU AMELIORER LEUR COMMUNICATION INTERSECTORIELLE** coordonnée à tous les niveaux.

14) Nous invitons la Commission européenne à établir les fondements d'une mise en place progressive d'une **EVALUATION DE L'IMPACT SUR LES JEUNES DE TOUTES LES POLITIQUES DE L'UE**. Cela doit impliquer toutes les parties prenantes concernées pour garantir la durabilité et l'efficacité des politiques qui affectent la vie des jeunes, augmentant ainsi l'intérêt des jeunes envers la participation politique.

Les recommandations présentées ici ont été établies dans un cadre européen. Elles seront débattues dans l'ensemble des Etats-membres entre le mois d'Avril et le mois de Juin pour être retravaillées et adoptées à l'automne 2015.

L'ensemble des recommandations conjointes doit ensuite être adapté à chaque contexte national. Les pistes d'adaptations pour la France seront discutées lors de l'Agorajep « Provox » du 11 Avril 2015, puis au sein du CNAJEP, et avec le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Nizar Yaiche: dialogue.structure@cnajep.asso.fr